

# ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste  
Rescapé de la psychiatrie publique française  
Martyr Administratif Français depuis 1994  
Fondateur de Autistan.org en 2014  
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017  
[ERICLUCAS.org](http://ERICLUCAS.org)



LRAR RR076017743BR

20210115\_ELO\_ICAMDAAD---FR-  
MEAE\_Demande-aides-  
accompagnements-explications-  
justifications

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères  
**MEAE**  
37, quai d'Orsay  
75007 PARIS  
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)  
**Demande d'aides, d'accompagnements, d'explications et de justifications**

Rio de Janeiro, le 15 janvier 2021

Monsieur le Ministre

En tant que "Français de l'étranger" confronté à de graves difficultés administratives françaises (*comme déjà longuement expliqué dans mes nombreuses lettres pendant des années – dont suffisamment à votre adresse*), j'ai l'honneur de vous demander ce qui suit.

**1/ Une aide financière pour me permettre de subsister personnellement**, puisque vous avez eu l'élégance de répondre à mes demandes désespérées d'accompagnement administratif (ordinaire) par un signalement à la Caisse d'Allocations Familiales ayant eu pour effet de supprimer mon AAH 50-79% (*acte contre une personne qui est handicapée ET victime des services publics français au point de choisir l'exil pour survivre, diamétralement opposé à l'idée*

*affichée de la France, de sa diplomatie, et d'une prétendue solidarité pour les personnes handicapées).*

*À ce sujet, j'observe qu'il existe une aide "SOS" pour les Français de l'étranger touchés par les conséquences du coronavirus : afin de ne pas "agacer" à nouveau, j'éviterai de comparer ce fléau avec l'Administration française, en termes d'impact, de virulence et d'acharnement sur ma personne.*

*Je rappelle que je suis toujours un "Français de l'étranger" puisque ma demande d'asile auprès de la République Fédérative du Brésil (qui, elle, ne me martyrise pas) est toujours en attente.*

*Je précise également que la question de recevoir cette allocation en vivant à l'étranger n'a rien d'illégitime puisqu'elle vous a été soumise le 06/01/2021 par Madame la Sénatrice Evelyne Renaud-Garabédian, lors de questions publiques au gouvernement (et sans rapport avec ma personne – du moins à ma connaissance).*

**1b/ Une aide financière pour me permettre de maintenir l'organisation internationale de personnes autistes que j'ai créée**, prouesse que je parvenais à faire grâce à mon ingéniosité et à mes nombreux efforts : parfois j'expliquais à des étrangers que je parvenais à faire tout cela uniquement grâce à ma "pension de personne handicapée", ce qui déjà leur semblait incroyable, mais maintenant il va falloir que j'explique aussi que la dernière idée de la France a été de me supprimer même cela, qui était la seule chose positive venant de cette vallée de larmes.

*Quand je pense que l'Ambassadeur de Belgique au Brésil m'a écrit personnellement pour me féliciter et m'encourager... Que fait la Diplomatie française ? Elle me signale à la CAF...*

*Si je devais être payé pour ce que je fais, ce ne serait pas 900 €, mais bien plus.*

*Mais "c'est la France", on ne peut même pas discuter, on est méprisé, rejeté, supplicié, signalé, etc. Merci vraiment.*

Donc, juste pour la forme, et en sachant très bien que je vous offre le plaisir gratuit de refuser d'un haussement d'épaules (et, comme c'est la coutume, sans même daigner m'en informer), je vous demande de bien vouloir subventionner l'organisation que j'ai créée, et si besoin de me fournir les aménagements et l'assistance humaine nécessaires à toute formalité qui y serait liée.

Le montant de la subvention que je demande est parfaitement dérisoire : 10800 € par an.

**2a/ A nouveau, l'accompagnement (ordinaire) pour mes démarches administratives françaises**, auquel j'ai droit, que j'ai demandé en vain par le moyen d'une grève de la faim

bien connue de votre consulat ici à Rio en 2017, puis par un grand nombre de lettres ayant amené le Président de la République à vous rappeler cette obligation, ce que vous avez bien voulu me faire confirmer par une lettre du 22/10/2019 signée de M. Marfaing.

Cet accompagnement aurait pu me permettre de réaliser à temps diverses démarches administratives dont notamment celles visant à la recherche de la justice me concernant, en tant que victime de divers errements administratifs que j'ai déjà trop souvent détaillés.

*En particulier, cet accompagnement administratif "ordinaire" pourrait m'aider à obtenir une aide juridictionnelle, sans laquelle je ne vois pas comment accéder à la Justice.*

**2b/ A nouveau, l'accompagnement (ordinaire) pour la démarche (ordinaire) consistant à trouver l'accompagnement socio-administratif spécifique auquel j'ai droit également en que personne handicapée, ce que je n'ai cessé de demander également, et tout aussi vainement.**

*L'accompagnement administratif "spécialisé" auquel j'ai droit pourrait me permettre, notamment, de trouver comment gérer correctement le contrôle de la CAF auquel vous me faites indirectement soumettre, et accessoirement de trouver (et d'avoir pu trouver) comment mieux me faire comprendre par vos services, qui visiblement souffrent de bien des difficultés en la matière.*

**3/ De bien vouloir m'expliquer pourquoi ni vous ni votre consulat ne répondez à mes lettres** (16 lettres recommandées en 2020), dont notamment mes demandes d'accompagnement administratif "ordinaire".

Je rappelle que si j'ai fait quelque chose de mal qui justifie qu'on ne me réponde pas, alors il faut me dire ce que c'est : c'est la moindre des choses. Et je rappelle aussi que je n'ai pas de pouvoir de divination concernant la chose administrative.

Je sais bien qu'en toute logique vous ne voudrez pas non plus répondre à ma légitime demande d'explications, mais je suis bien obligé de la faire tout de même, au cas où je devrais ultérieurement prouver le mépris et l'acharnement dont je fais l'objet de votre part.

A ce sujet, il importe de préciser que si votre ministère avait fait les choses correctement en 2002-2006, je ne serais pas soumis ainsi, depuis cette époque, à la torture de l'injustice qui dure depuis le premier refus de visa pour mon ami soutien-de-vie étranger, le 24/06/2002, et que donc, avec 13 ans de torture en moins en 2015, je n'aurais peut-être pas été poussé à l'exil que vous me reprochez aujourd'hui, indirectement, et pour lequel vous me faites punir : il est

clair que je dérange, et qu'il semble plus facile d'écraser les gens qui "n'entrent pas dans les cases" ou "qui ne sont rien", plutôt que de faire preuve des valeurs humaines et diplomatiques tant prônées.

**4/ De justifier l'immixtion et l'atteinte disproportionnée à ma vie privée et familiale** constituée par les refus de visa constants de la part de vos services, entre 2002 et 2006, sans aucun motif légitime visible.

En particulier, je vous demande de justifier l'absence de prise en compte de mon handicap autistique, qui était évidemment une donnée centrale à prendre en compte dans le jugement de la relation avec mon ami, le premier que j'ai trouvé en plus de 30 ans de recherches (*calvaire qui, apparemment, échappe aux "gens normaux", toujours si prompts à rejeter et à condamner*), ce que j'ai longuement exposé par écrit à l'époque, mais ce qui – tout comme aujourd'hui - n'a nullement touché le cœur de pierre des fonctionnaires de la diplomatie française, dont je garde un très détestable souvenir (et c'est dit poliment), à l'exception de Madame Anne-Marie Séguier (une sainte femme), qui a eu suffisamment de discernement et d'humanité pour concéder un simple Pacs, autant dire un acte de charité.

Si j'en juge par l'absence d'assistance, l'absence de réponses, et maintenant le contrôle, je constate que les mentalités n'ont pas changé, et que non contents de martyriser un étranger innocent, certains n'hésitent pas à supplicier et à punir aussi un Français qui ose se plaindre et demander des comptes.

Quant au handicap, manifestement vous n'en avez rien à faire.  
Le Comité CDPH appréciera, c'est de saison.

Je vous demande aussi de justifier l'absence de l'accompagnement et des aménagements raisonnables nécessités par mon handicap (à l'époque comme maintenant), ce qui aurait notamment permis d'éviter les vexations des fonctionnaires, particulièrement susceptibles chez vous (comme on me l'avait déjà expliqué en juillet 2002), ce qui est clairement la seule explication plausible au traitement dont je fais l'objet, sauf démonstration contraire de votre part.

*Ici, il y avait encore environ une page, mais j'ai eu un "écran bleu" sur mon ordinateur, avec une panne d'internet en même temps, et je n'ai pas pu tout récupérer.*

*Je suis très fatigué, entre tout le travail bénévole que je fais pour la cause des autistes chaque jour du lever au coucher ou presque, et ce que je suis obligé de faire pour me défendre contre l'Administration française.*

*Je n'ai pas la possibilité mentale de me souvenir de ce que j'avais écrit, mais comme de toutes façons depuis plus de 20 ans que j'écris on ne tient pas compte de ce que j'explique ni de ce que je demande, je ne sais pas quoi faire de plus.*

Encore une fois, si ma lettre n'est pas adaptée, alors l'Etat français doit me fournir l'assistance nécessaire (et il doit aussi la fournir aux ministères), et donc je vous le demande à nouveau.

Et si mes lettres "ne vont pas" et qu'il faudrait faire autrement, alors je demande, encore et toujours, que quelqu'un me dise comment il faut faire, et me fournisse l'assistance nécessaire pour cela.

Si c'est de l'ordre du judiciaire (*c'est-à-dire si l'Etat français est absolument et irrévocablement incapable de reconnaître ses torts*), alors j'ai besoin d'une aide juridictionnelle.

Mais pour l'obtenir, j'ai besoin d'assistance pour les formalités.

Or on me confirme que seul le consulat peut faire cela.

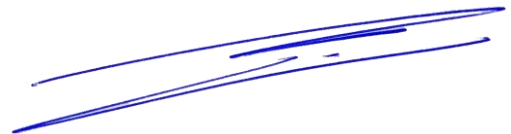
Mais il ne me répond même pas...

Franchement, si ce n'est pas de la torture, c'est quoi ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Eric LUCAS**

Martyr Administratif Français



« Aux personnes en situation de handicap,  
je veux ici dire très solennellement que  
**la République sera toujours à leurs côtés**  
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,  
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :  
**c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.*

*Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards  
– trop habitués aux normes – croient voir :  
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON  
Conférence Nationale du Handicap  
Palais de l'Élysée - 11/02/2020





